PLANÈTE CRA

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu

N°25

Janvier-Février 2012

CRATOSPHERE

Janvier-Février	Hommes	Femmes	Enfants
Nombre de personnes placées au CRA :	348	45	7

Depuis le 1er janvier 2012 : <u>425 personnes sont passées en rétention à Cornebarrieu</u>

Destins des personnes placées en Décembre 2011

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	50
LIBERE TGI	2
ASSIGNE TGI/CA	1
LIBERE FIN RETENTION	9
LIBERE TA	7
LIBERE PREF	7
READMIS SIMPLE	32
REFUS EMBARQUEMENT	1
READMIS DUBLIN	3
DEFERE	6

Destins des personnes placées en Janvier 2012

Destin précis	Nombre
Toujours présents	22
EMBARQUE	88
LIBERE TGI	14
LIBERE FIN RETENTION	11
LIBERE CA	3
LIBERE TA	9
LIBERE PREF	9
READMIS SIMPLE	57
REFUS EMBARQUEMENT	3
READMIS DUBLIN	5
DEFERE	11
TRANSFERT	2
RAISONS MEDICALES	2

++

CRACHOIR

Réflexions intestines

Je me demande ce qui môa le plus troublé au CRA ces derniers temps. Car enfin, depuis quasiment un an que jôavais passé la porte, rien nôa vraiment changé. Toujours des destins cassés en deux, réunis un peu plus longtemps encore, 45 jours, le temps pour lôadministration dôexpulser.

Expulser.
Chasser. Cracher. Déloger. Ejecter. Eliminer. Evacuer. Exclure. Exiler. Expectorer. Rejeter. Expulser.
Un CRA existe parce quôil expulse. Un CRA expulse parce quôil régurgite.
Côest simple, basique, animal. Oui voilà, il y a quelque chose dôanimal à cette logique implacable. Enfournez lui des vies dans la gueule, il expulsera. Un CRA pète, un CRA rote, un CRA chie, bref un CRA digère, évacue. En un mot, il expulse et ce faisant il tente de broyer le caractère humain de lôétranger qui lui est donné en pâture.

Le CRA est un animal à la digestion changeante, polymorphe, mais effroyablement efficace, qui nôa rien à envier aux multiples panses de la vache, ni aux sucs anesthésiants des araignées. A y bien penser, le CRA se rapproche assez des oiseaux qui produisent des pelotes de déjection. Par exemple les cormorans, les hérons, les cigognes, les mouettes et les goélands et bien sûr les rapaces. Les pelotes de déjectioné Mais si ! Souvenez-vous ! Les balades dans les bois avec toute la famille, le dimanche après midi ; votre père faisait le tour des grands chênes, les yeux rivés au sol quand tout à coup il se recroquevillait à terre, écartait soigneusement les feuilles puis se relevait dôun bond brandissant à bout de bras une forme brunâtre légèrement allongée : son « jôen ai une » laissait présager de longues et patientes heures passées à tenter de décoller précautionneusement les poils agglomérés, puis de dégager les os du rongeur ayant servi de repas à quelques chouette hulotte, afin dôen reconstituer le squeletteé La chouette avale ses proies dôun coup, puis les digère et rejette ensuite sous forme de pelotes dites de déjection, les restes inassimilables de son repasé
Le détour par ce processus intestinal éclaire dôun angle nouveau la mécanique froide qui prévaut au placement en centre de rétention des étrangers en voie dôexpulsioné

Le CRA, donc, boulotte.
Il avale alors le jeune tunisien porteur dôun titre de séjour provisoire en cours de validité en Italie, et le recracheé en Tunisie.
Il engloutit lôhomme albanais arrêté dans un train alors quôil regagnait lôItalie pour rejoindre son pays et le rejetteé dans son pays.
Il gobe la jeune fille algérienne titulaire dôun doctorat en droit comparé mais qui nôa pas su terminer sa thèse en 3 ans tout en travaillant comme femme de ménage pour payer son studio avec kitchenette, puis lôexpulse, deux semaines après.
Le CRA est boulimique : à lui le couple de Roms, obligés de laisser voiture et chien sous un lampadaire faute de pouvoir prouver quôils ne sont en Europe que depuis quelques jours ; à lui la dame philippine qui doit se marier jeudi avec son amoureux espagnol ; à lui encore la jeune mexicaine que les trois enfants mineurs et la mère attendent tout près, là, juste de lôautre côté de la frontière espagnoleé
Le CRA arrache, avale tout rond et expulse aussitôt dans un rot irrépressible. Parfois aussi, il rumine, mastique, avec une lenteur désespérante.

Nous sommes les témoins intérieurs de cet î sophage bien réglé.

Toute considération gastrique mise à part, je décidais ce matin-là, dôaller prendre des nouvelles dôune dame de Mongolie intérieure, retenue dans le secteur femme, et seule depuis 2 jours.
La lourde porte du secteur sôest refermée derrière moi. Tania attend dans les entrailles du CRA depuis 23 jours ; demande dôasile rejetée ; OQTF confirmée ; réponse du consulat chinois en attente. Jôessaie dôouvrir plusieurs chambres en vain : le secteur est quasi vide. Je môattends à la retrouver à demi endormie au fond dôun lit trop étroit. Personne. Je me risque dans la cour et elle est là. Assise en tailleur sur la table de ping pong, radieuse. Le soleil fait briller ses cheveux dôébène. Tout autour dôelle, étalés pèle mêle, des photos, des magasines féminins, des cahiers dôécoliers, plein dôune écriture appliquée et hésitante à la fois. Son téléphone portable crachote une musique actuelle. Elle est là, forte, tenace, audacieuse. Et quand je lui demande comment elle va, Tania répond : « regarde, côest mes cours de français. Jôapprends le français depuis 5 mois. »

Même là, dans les entrailles du CRA, je capte parfois des sourires improbables, des lueurs dôespoirs inattendues.

Tout au fond de lôanimal et de sa mécanique intestinale, subsistent des grains de sable colorés.

AMELIE

PS : il est essentiel de ne pas confondre les pelotes de déjections de rapace avec certaines crottes de renard, qui leur ressemblent lorsque le canidé a consommé des campagnols ou des lapins. Lôon peut accidentellement, en les manipulant, ingérer des î ufs dôechinocoques : lôévolution en kyste hépatique peut être mortelle !

LôEspoir, peut être !!

On se souvient que la CJUE (Cour de justice de lôunion européenne), au mois d'avril 2011, a rendu un arrêt (EL DRIDI) qui en application de la directive retour rendait impossible le placement en garde à vue dôune personne au simple motif quôelle se trouvait en situation administrative irrégulière.
Nous connaissons malheureusement la lecture que la juridiction toulousaine a faite de cette jurisprudence allant dôailleurs dans un sens totalement contraire à bon nombre de juridictions française.
Des pourvois ont été déposés auprès de la Cour de cassation et nous devrions avoir un arrêt dans les prochains mois qui réglera espérons le, définitivement ce problème dôinterprétation de la directive et son application en droit français.

Le 19 Janvier 2012 côest une fois de plus une juridiction européenne qui est venue au secours des migrants interpellés en Europe et privés de liberté dans des centres de rétention. Par cette cet Arrêt POPOV (Requête n° 39472/07 et 39474/07) la Cour Européenne des Droits de lôhomme condamne la France dans *les grandes largeurs* pour avoir placé en rétention une famille avec des enfants.
La France est condamnée pour avoir violé les articles 3, 5 et 8 de la Convention.
Art 3 : Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.
Art 5 : Cet article consacre le droit à la liberté et à la sûreté
Art 8 : Le droit au respect de la vie privée et familiale.

Depuis de nombreuses années la CIMADE alerte et dénonce sur la pratique administrative honteuse, délirante et totalement irresponsable consistant à placer des familles avec enfants en rétention administrative. **Entre 2004 et 2011 se sont 1762 enfants qui sont passés par les CRA.**

Nul besoin dôêtre pédo-psychiatre pour comprendre quôune majorité dôentre eux gardera à jamais le souvenir traumatisant de ces moments passés en rétention.

Les policiers ils sont venus attraper papa et maman, papa il a crié fort contre eux et maman elle a pleuré. Après on est allé dans le bureau des policiers et ils ont écrit des choses sur un ordinateur. Il y avait un monsieur qui parlait comme nous et qui parlait en français avec les policiers. Après on est parti en voyage en voiture avec des policiers qui nous ont emmenés quelque part où papa et maman ils ne voulaient pas aller.
On a roulé longtemps avec la voiture de police et puis on est arrivé dans un grand bâtiment où il y a plein de policiers et dôautres gens.
Tous nos jouets et nos affaires sont restés à notre chambre.
Avec ma sî ur, on veut retourner à notre école avec nos copains.
Ici il y a plein de monde et tout le monde est triste. Maman elle pleure toute la journée et papa il est pas content. Depuis deux fois, on a été avec des policiers en voiture pour voir un monsieur qui sôappelle le juge et qui nôest pas gentil.

Des récits comme celui là beaucoup dœnfants passés par les centres de rétention auraient pu tenir le même.
Combien de temps cela va-t-il encore durer ?
Lœarrêt de la CEDH deviendra définitif le 19 avril si la France ne fait pas appel.

En attendant il nœa pas de caractère contraignant pour lœétat français et cœest sans doute pour cela que deux familles avec 5 enfants de 13 mois à 6 ans ont été ces dernières semaines placées à Cornebarrieu.
Lœun des deux pères de famille, pour tenter dœéviter à sa famille la reconduite en plein hiver vers la Pologne sans aucun effet personnel et sans aucun espoir de voir leur situation administrative humainement traitée dans ce pays, sœest très gravement auto-mutilé et a du être opéré en urgence.

Depuis que cet arrêt POPOV a été rendu, des tribunaux administratifs français ont adapté leur jurisprudence pour rendre des décisions libérant des familles (Melun, Strasbourg).

Peut être voyons nous enfin le bout du tunnel !

LEO

Con Sidérant

Mohamed est un jeune marocain de 25 ans. Il vient de passer cinq ans en France pour travailler. Il a pris tous les boulots de manî uvre pour gagner un peu dôargent. Aujourdôhui, il est fatigué et puis la crise ce nôest pas quôà la télé. Il y a de moins en moins de travail ici et il est temps de rentrer chez lui.
Ca côest la réalité.
Il est venu parce quôil avait besoin de travailler et quôil y avait du travail pour lui. Maintenant quôil nôy a plus de travail, il rentre chez lui, là où il est bien, auprès des siens.
Il nôa pas coûté un sou à la société, il nôa pas profité dôallocations. Son patron ne lôa pas déclaré si bien quôil nôavait ni couverture santé, ni retraite, ni chômage. Pour son départ côest pareil. Il nôa pas fait appel à lôOFII et son aide au retour. Il est allé au Consulat du Maroc afin dôobtenir un laissez passer pour remplacer son passeport périmé et puis il a acheté un billet de bus Toulouse-Casablanca. Tout simplement. Ca côest la réalité des flux migratoires. Quôimportent les politiques, les quotas ou les discours. Quand les gens sont en danger ou quôil nôy a pas de travail, ils partent. Quand le danger disparaît ou que la situation sôaméliore et quôil y a plus dôemploi, ils reviennent chez eux. Et ce malgré toutes les frontières, les murs, les mers et les lois du monde.

Donc Mohamed monte dans son bus Eurolines et sôapprête à rejoindre le Royaume du Maroc. A la frontière franco espagnole, il est confronté à la politique européenne de gestion des flux migratoires et il est débarqué du bus.

Contrôle de papiers. Il montre son billet pour Casa, son laissez-passer et ses deux gros sacs. En termes administratifs ça se traduit par :

CONSIDERANT que M. X se disant Mohamed A. nôest pas en mesure de justifier sa situation régulière sur le territoire français « démuni de tout document tant de voyage que dôidentité »

Oui dôaccord il nôa pas son passeport mais côest bien pour cela quôil a lui-même fait les démarches nécessaires pour faire établir un laissez passer consulaire. Vous voyez bien quôil rentre dans son pays puisquôil est à bord dôun bus à destination de Casablanca avec toutes ses affaires.

Oui mais :

CONSIDERANT que lôintéressé circulait sous couvert dôun laissez-passer marocain ; que ledit document ne vaut pas autorisation de circuler dans lôespace Schengen ; quôil faisait obligation à lôintéressé dôutiliser la voie la plus rapide et la plus directe, dans le cas dôespace (sic) la voie aérienne ; »

Il aurait dû repartir en avion. Côest ça le problème en fait. La voie la plus rapide. Comment fait-on alors ? Vous voyez bien quôil nôavait aucune intention de se maintenir en France. Quôil était déjà en Espagne lorsquôil a été interpellé dôailleurs.

CONSIDERANT ainsi, que ne faisant valoir aucun élément susceptible dôempêcher son retour dans son pays dôorigine où il est réputé avoir conservé lôessentiel de ces centres

dôintérêts, et où il déclare vouloir retourner, lôintéressé devra, en application des dispositions de lôarticle L 513-2 du CESEDA, quitter le territoire national.

Bon dôaccord, ben il peut y aller alors puisquôil lôavait déjà quitté soit dit en passant le territoire national. Ben non bûchette, bûchette, il faut remplir des bûchettes. Lôélection arrive à grands pas.

CONSIDERANT que lôintéressé ne justifie ni de revenu licite, ni dôune insertion sociale, culturelle ou professionnelle (!!!!sic), quôil fait preuve dôune certaine mobilité géographique ; »

Ben voyons.

CONSIDERANT quôainsi il y a nécessité de le maintenir dans les locaux ne relevant pas de lôadministration pénitentiaire pendant le temps strictement nécessaire à lôorganisation de son départ.

Quôest ce que ça veut dire ça Monsieur lôagent. Vous nôallez pas le virer du bus quand même. Il rentre à Casablancaaaaaa !

Article 3 : dans lôattente de lôexécution de la décision de reconduite, lôintéressé sera maintenu dans les locaux ne relevant pas de lôadministration pénitentiaire pendant 5 jours.

A bon, ben côest où ça ? Au centre de rétention de Toulouse. Côest que ça nous rapproche pas tout ça. Et bien allons y pour la garde à vue, le menottage, le transfert et le CRA pendant cinq jours en attendant un vol Air France tous frais payés par lôadministration française.

Côest nous qui payons quoi.

Post-scriptum. La petite cerise sur le gâteau qui est décidément difficile à avaleré

Vous avez le droit de transporter 20 kilos de bagagesé

Mohamed avait 35 kilos de bagages. Deux gros sacs remplis de toute sa vie. Il est prié de se délester de près de la moitié de tout cela puisquôil ne peut pas payer la taxe au kilo supplémentaire à lôaéroport.

Pour que cela fût possible et moins coûteux, il eût fallu quôil parte en bus.

Sidérant !

PABLO

Mes premières impressions d'intervenante au centre de rétention de Cornebarrieu
Ou le CRA, une prison qui ne dit pas son nom.

J'ai déjà aperçu l'endroit, il y a plusieurs mois de cela, mais sans savoir à l'époque, que j'y serai …

Le lieu, placé au pied des pistes au milieu d'une route départementale, est lugubre, entouré de barbelés et frappé des 3 lettres, C. R. A.
Pourtant, il se veut discret car on ne trouve nul panneau indiquant où se trouve le centre de rétention et pour se guider, il faut prendre la direction du Crématorium…

Pour y entrer, il faut montrer patte blanche et sonner au portail.
Nous arrivons alors par le parking, somme toute assez banal, mis à part les nombreux véhicules de police. Ensuite, il faut badger et ce sera le cas partout pour évoluer dans le centre.

Deux portes à passer et là, surprise, d'immenses palmiers qui apportent une moiteur désagréable et une touche d'exotisme incongrue. Partout des caméras.
Tout droit, puis à gauche, un escalier, re-badge et un long couloir qui mène à différents bureaux. Jusqu'ici, on se demande bien où sont les retenus. Bien cachés sans doute…

Re-badge et un nouveau petit couloir permet d'accéder aux bureaux de la Cimade et de l'OFII.
Nous disposons de deux bureaux et ceux-ci donnent, tout en mur vitré, sur une grande pièce carrelée avec machine à café, distributeur de nourriture et de cartes téléphoniques. Le sol est bas et semble grillagé. En face, de grandes fenêtres donnent sur un très long mur en béton.
Le ton est donné : on est dans un lieu privatif de liberté et les secteurs, fermés par de lourdes portes où sont les retenus, confirment la première impression.

En effet, pas de libre circulation pour les personnes qui sont placées ici.
Pour sortir et pouvoir voir la Cimade ou l'infirmière, il faut sonner à l'interphone.
Cela peut paraître simple, mais bien souvent, les retenus attendent et restent parfois bloqués de longs moments avant de pouvoir sortir. Sans parler des réponses absurdes de certains policiers qui leur répondent que nous ne sommes pas là ou que nous ne voulons pas les voir… La psychologie n'est pas leur fort…

Le CRA de Cornebarrieu, c'est 5 secteurs, dont un dédié aux femmes et un autre aux familles, soit une capacité totale de 120 places.

Le rituel est immuable, les nouveaux doivent d'abord voir le médecin, l'infirmière, l'OFII et ensuite, la Cimade. On les voit arriver avec leur paquetage, un peu hagards et toujours encadrés par les policiers. Dans chaque secteur, la topographie est identique : un accès vers l'extérieur en vue directe sur les pistes (pour bien intégrer le départ imminent) ; une salle avec un babyfoot, le plus souvent sans balle ; une autre pièce avec une télévision derrière un meuble vitré et sans télécommande (il faut demander à changer de chaîne) ; un téléphone ; enfin les chambres de deux, très spartiates.

La journée est rythmée et saucissonnée : le temps des repas, de l'ouverture pour accéder à la machine à café, des visites, de l'accès à la Cimade … et les règles sont strictes : sur la tenue des retenus, interdiction des portables faisant appareil photo, la nourriture autorisée, le temps et la durée des visites, le moment pour accéder aux bagages, celui pour le coffre…

De temps en temps, une annonce jaillit soudain d'un haut-parleur dont le son est parfois difficile à supporter tellement il est fort. A d'autres, de longs silences pesants ou au contraire des cris, des insultes, lorsque le quotidien n'est plus supportable. Suivant les circonstances, la personne est envoyée à l'isolement…

Tout ressemble à s'y méprendre à une prison et ceux qui en viennent (souvent suite à un refus d'embarquer) ne font pas la différence ; ils ont malheureusement raison.

A l'heure où s'engage un débat au sein de la Cimade pour déterminer si l'association doit ou non rester en rétention, la réponse est mille fois oui, ne serait-ce que pour apporter au sein des CRA ce souffle d'humanité et d'empathie qui y fait tellement défaut …

Laurence.

DELON, EN PRISON !.

Ce matin, parmi les personnes devant nos bureaux qui attendent dêtre reçues je découvre un monsieur que je connais bien pour lôavoir souvent vu au CRA ces dernières années.
Il a un prénom peu commun : Delon.

Aujourdôhui il a chaussé des lunettes de soleil miroir, de celles quôon portait dans les années 70, il a mis un blouson, un pantalon en jean assorti et des baskets flambant neuves. Il semble comme à son habitude de bonne humeur et en pleine forme. Physiquement il nôa rien à voir le vieux beau du cinéma français. Côté caractère non plus, pas grand-chose à voir car lui est humble et toujours souriant.

Delon est un habitué du centre de rétention.
Côest la **sixième fois** depuis 2006 quôil est placé ici.

Originaire du Ghana, il est arrivé en France il y a une petite dizaine dôannées. Aujourdôhui il a 43 ans.
Il a tout quitté en partant, dôailleurs il nôavait pas grand chose et plus personne ne lôattend là bas.

Je regarde dans les archives.
Cela fait un an que je ne lôavais plus vu.

- *Bonjour Delon vous avez de nouveau été arrêté par la police ?*

- *Bonjour,*

Un immense sourire inonde son visage. Il semble très heureux que je me souvienne de lui.

Les personnes sans papiers sôappliquent à être transparentes, à ne pas attirer lôattention sur elles et cela les enferme dans un anonymat social parfois très lourd à supporter.

- *En fait jôai pas été vraiment arrêté car je sors juste de prison.*

- *Vous voulez entrer dans le bureau que lôon se parle plus tranquillement ?*

- *Oui bien sur.*

Le calme et la gentillesse émanent de cet homme toujours dôhumeur égale.

Je jette un î il sur la procédure administrative et je découvre que depuis sa dernière venue au CRA il a été condamné à 1 an de prison ferme assorti dôune interdiction du territoire français, également de 1 an.

- *Rappelez moi, côétait quand la dernière fois que vous étiez passé ici ?*

- *Hé bien Monsieur Leo côétait il a presque 10 mois puisque depuis je suis à la prison à Seysses ! Jôai été condamné à 1 an mais avec les grâces jôai fait un peu moins.*

Je suis un peu étonné par la sévérité de la condamnation.

- *Comment cela côétait passé à lôembarquement ?*

En moi-même, je me dis que cela a dû se passer quelque chose dôautre pour quôil écope dôune telle peine pour un simple refus dôembarquer.

- *Hé bien ça côest passé comme toutes les fois avant. Je nôai pas voulu monter dans lôavion et jôai été jugé et condamné pour cela.*

Delon enchaîne depuis 2006 les passages au CRA et les peines de prison.

En 2006 il passe une première fois au CRA et il est libéré par le tribunal administratif.
A cette époque il vit en couple et tout va bien. Il est heureux avec sa compagne et il se dit que la vie va peut être douce pour tous les deux.

Puis, les choses se gâtent :

En **2007** il est de nouveau interpellé et amené à lôavion pour être embarqué.
NON côest NON. Il est hors de question pour Delon de repartir au Ghana. Il refuse obstinément de monter dans cet avion et il est condamné pour la première fois de sa vie à une peine de prison. A lôissue de sa peine il est remis en liberté et on lui indique quôil doit quitter le territoire par ses propres moyens.
Sa vie côest ici, avec sa compagne.
Où et comment pourrait il aller ailleurs ?
Il choisi de rester.

En **2008** troisième interpellation et nouveau passage au CRA de Cornebarrieu. Sa compagne est enceinte. Tous deux se disent quôil vaut peut être mieux accepter de repartir au Ghana, obtenir un visa et pouvoir, si tout se passe bien, revenir pour assister à la naissance de leur premier enfant.

Il se retrouve donc début mars à Accra. Il ne parvient bien sûr pas à obtenir légalement de visa pour revenir. En Août son fils Kisi naît à Toulouse et il nôest pas là pour lôaccueillir.

Il se débrouille pour revenir illégalement au prix dôun périple incroyablement long et risqué et se jure quôil ne croira plus les boniments des gens de la préfecture quôils lôont incité à faire les choses dans les règles : *Tu parles, leurs règles !*

Durant un an et demi il vit libre et heureux auprès de sa compagne et de leur fils.

En mai 2010, de nouveau, coup de tonnerre dans le ciel bleu ! Interpellation sur la voie publique, garde à vue, et centre de rétention. 15 jours au centre et direction lôaéroport.
Il refuse dôembarquer et côest de nouveau la case prison. Il est condamné à un an ferme et il commence alors à travailler à lôatelier de la maison dôarrêt. Cela lui permet dôenvoyer 50 euros par mois à son fils.

En **mars 2011** il est libéré, ou plutôt on lui notifie sa levée dôécrou et une fourgonnette de la gendarmerie vient le chercher à la maison dôarrêt.
Pour lôamener où ?

Au centre de rétention !

Nous aurons lôoccasion et le privilège car côest un homme très attachant, de le côtoyer une dizaine de jours avant quôil ne soit à nouveau présenté à lôavion.
Il refuse une nouvelle fois lôaller simple pour Accra et les magistrats siégeant à lôaudience de comparution immédiate, tels des robots sans conscience, lui infligent le même châtiment sans se poser de question.

En **février 2012** Delon est revenu au CRA de Cornebarrieu.

- Dis moi Delon que vas-tu faire cette fois ci ?
- Hé bien la même chose que dôhabitude. Pour moi la prison côest bien car ça me permet de travailler et de gagner assez dôargent pour en envoyer un peu à mon fils chaque mois.
Il a 3 et demi et il me manque car je ne lôai pas beaucoup vu depuis quôil est né. Sa mère ne vient plus me voir à la prison donc je ne vois plus mon fils.

- *Tu fais quoi comme boulot à Seysses ?*
- *Je fais de lôemballage et il y a des mois, si je bosse fort jôarrive à dépasser les 400 euros.*

Il me montre avec une certaine fierté, ses 6 derniers relevés de compte de la maison dôarrêt sur lesquels figurent les détails de son compte en banque.
Les salaires fluctuent entre 230 et 313 euros.
Ces bulletins de paie représentent pour lui les preuves de lôunique travail légal et déclaré quôil nôa jamais eu de sa vie. Tant pis si il sôagit dôune forme dôexploitation honteuse.

- Delon, tu vas continuer comme cela encore longtemps ?
- Oui monsieur Leo, ils se lasseront avant moi.

Il est calme, mais terriblement déterminé et quelque chose me dit quôil a raison : il est sans doute plus fort quôeux.

Le 9 février 2012 Delon nôa pas pris le vol prévu pour lui. Il a donc retrouvé sa cellule et son poste de travail, à Seysses.

Léo

Quizz

Vous êtes interpellé et placé dans un CRA. Ayant imprudemment oublié de vous munir de votre passeport, c'est ballot, la préfecture va se charger de vous obtenir un joli laisser passer consulaire. Quelle nationalité est-il préférable d'avoir ?
Aller, essayez de remettre ces pourcentages de délivrance en face des pays correspondants !

27,3% **13,8%** **8,8%** **36,4%** **1,7%**
24,7% **26,5%** **4,5%** **11,0%** **23,5%**
15,0%

Biélorussie
Chine
Congo RDC
Côte d'Ivoire
Egypte
Irak
Mali
Mauritanie
Soudan
Tunisie
Viêt-Nam

REPONSE

Taux de délivrance de 11 pays dits

« ***Peu coopératifs*** » *(non exhaustif)*

Taux de délivrance

Biélorussie	27,3 %
Chine	24,7 %
Congo RDC	26,5 %
Côte d'Ivoire	4,5 %
Egypte	15,0 %
Irak	1,7 %
Mali	8,8 %
Mauritanie	13,8 %
Soudan	36,4 %
Tunisie	23,5 %
Viêt-Nam	11,0 %

Taux de délivrance de 11 pays dits

« ***Peu coopératifs*** » *(non exhaustif)*